



LES BUTYRIQUES

Comment limiter l'impact financier ?

Aujourd'hui, les butyriques sont devenues un véritable fléau dans les élevages laitiers. Les conditions de récoltes et le stockage des fourrages, la distribution de l'alimentation, le logement, l'hygiène, la traite... Tant de facteurs qui favorisent leur présence dans le lait.



Les Butyriques sont le facteur principal pour la tenue des fromages (aspect, odeurs...), leur présence est de plus en plus contrôlée, mais surtout pénalisée.

Les butyriques sont des bactéries présentes naturellement dans le sol et, de ce fait, se retrouvent en plus ou moins forte concentration dans les fourrages. Assimilées ainsi par les animaux, la digestion chez les vaches laitières ne les détruit pas, mais provoque un phénomène de concentration dans les bouses. Si l'hygiène des vaches laitières et l'hygiène de traite ne sont pas suffisantes, les spores butyriques peuvent se dénombrer en très forte quantité dans le lait. Facteur principal pour la tenue des fromages (aspect, odeurs...), leur présence est de plus en plus contrôlée, mais surtout pénalisée. En Moselle, 2 élevages sur 3 sont pénalisés financièrement.

Où trouve-t-on les butyriques ? Comment contaminent-elles le lait ? Quelles sont les préconisations à prendre pour les combattre ?

Quelles analyses sont à réaliser ? Afin de répondre à ces questions et d'en savoir plus sur le sujet, vos conseillers lait vous donnent dès à présent rendez-vous à 13h30 :

- le jeudi 08 février à la SCEA Folmer, à Lhor.

- le lundi 12 février à la mairie de Merschweiller, puis à l'EARL Breit.

- le mardi 20 février au GAEC des Vignes, à Servigny-les-Raville.

Laure HINSCHBERGER,
Responsable Équipe Conseil Lait

Chambre d'agriculture de la Moselle
Laure HINSCHBERGER
Tél. 06 15 55 70 74
laure.hinschberger@moselle.chambagri.fr

Dérogation Csp

Pour les renouvellements de Certiphyto effectués entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2027, il suffira de présenter un seul justificatif de Csp. Le nouveau décret publié au journal officiel du 28/12/2023 instaure également la possibilité de présenter un justificatif de prise de rendez-vous au lieu du Csp pour renouveler temporairement le Certiphyto pendant une période transitoire de 12 mois.

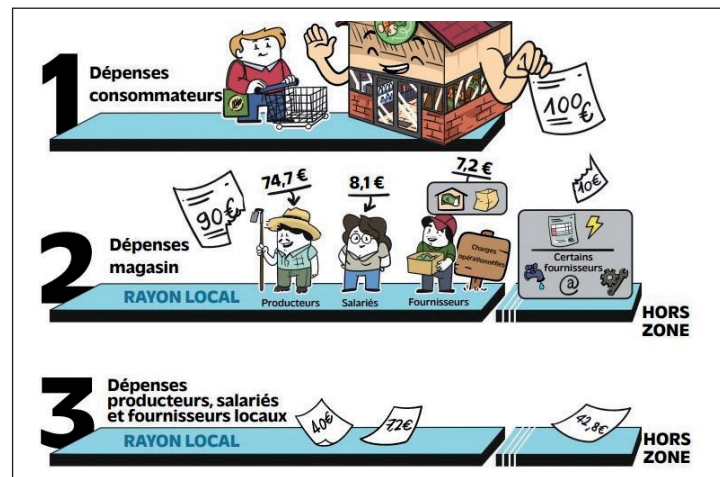
Contact : Anais DUDAS
anais.dudas@moselle.chambagri.fr

Acheter en vente directe c'est soutenir le tissu économique local : chiffres à l'appui

En matière d'achats alimentaires, un nombre croissant de Français s'approvisionne directement auprès d'agriculteurs et d'agricultrices, par exemple dans l'un des 600 magasins de producteurs recensés en France fin 2023. Une étude réalisée en 2021 auprès de 5 magasins vise à comprendre comment l'argent dépensé dans ces magasins est réinvesti dans les territoires.

L'étude montre que sur 100 € dépensés par un client dans un magasin de producteurs, 90 € sont redépensés une première fois localement (rayon de 30 kms) (rémunération des producteurs, des salariés, factures des prestataires locaux) puis sur cette somme de 90 € un peu plus de la moitié (47,20 €) est redépensée localement.

Un indice coefficient de multiplicateur de l'achat local a ainsi été établi. Dans l'absolu, cet indicateur peut osciller entre 3 (l'argent dépensé par le consommateur est intégralement redépensé en local par les agriculteurs, les salariés et les prestataires) et 1 (pas de



retombées locales des dépenses effectuées).

Dans le cas des magasins de producteurs cet indice est de l'ordre de 2.5 pour des dépenses dans un rayon de 30 kms voire 2.8 pour un rayon de 80 kms.

La vidéo diffusée (voir QR Code) présente les résultats de cette étude en montrant le rôle moteur des magasins de producteurs dans le développement de l'économie locale. Les calculs réalisés montrent clairement que les magasins de producteurs contribuent de manière signifi-

cative au maintien de la richesse dans leur territoire, en soutenant particulièrement les petites et moyennes entreprises auprès desquelles les producteurs de ces magasins réalisent la majeure partie de leurs dépenses. Acheter dans ces magasins de producteurs est bien plus qu'un acte d'achat : c'est un moyen concret de soutenir les producteurs agricoles et les entreprises locales. C'est contribuer au maintien des richesses, des emplois et des services sur le territoire. Ces magasins comme l'ensemble des points de commercialisation de produits fermiers en circuits courts sont des moteurs de développement économique local.



QR code pour accéder à la vidéo.

Les résultats permettent d'éclairer la décision des consommateurs et de donner aux collectivités territoriales une nouvelle grille de lecture pour la mise en œuvre de leur politique alimentaire et économique.

Cette étude a été menée en 2021 par Trame et l'INRAE - UMR Innovation en collaboration avec le Réseau des magasins de producteurs de PACA et le RMT Alimentation Locale a été conduite auprès de cinq de ces magasins dans la région du Luberon, regroupant plus de 300 agriculteurs, pour évaluer leur impact économique local.

Clotilde GIRARD, conseillère spécialisée diversification

Chambre d'agriculture de la Moselle
Votre contact : Clotilde GIRARD
Tél. 06 30 22 17 12
clotilde.girard@moselle.chambagri.fr

COUP DE POUCE AUX PRODUCTEURS ET AU POUVOIR D'ACHAT

L'exemple des chèques fermiers Moselle

Les chèques fermiers Moselle encouragent à l'achat en direct auprès des agriculteurs et dans leurs points de vente en collectif. Actuellement, environ 250 agriculteurs du département sont concernés dans 40 points de vente. Chaque consommateur qui s'engagera en achetant un chèque fermier Moselle se verra récompensé. Il se verra offrir un chèque fermier complémentaire (ex : pour 30 € achetés, c'est 10 € supplémentaires offerts, pour 60 €, c'est 20 € offerts - dans la limite de 20 € offerts et des crédits disponibles). En Moselle, une installation sur trois de jeunes agriculteurs repose sur un projet de diversification. Tous les secteurs de l'agriculture locale sont concernés : fruits et légumes, produits laitiers, volailles, œufs et viandes, produits cosmétiques ou vestimentaires...

La Chambre d'agriculture a initié cette opération coup de pouce pour mettre en lumière et soutenir l'agriculture locale. La Chambre d'agriculture a bénéficié d'une aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet. Comment ça marche ? Rendez-vous sur <https://cheque-fermier-moselle.beegift.fr/> pour commander votre chèque fermier Moselle, 100 % local, 100 % eco-responsable. Votre chèque arrive directement et immédiatement* par mail sur l'adresse que vous aurez indiquée. Rendez-vous chez le producteur fermier de votre choix et engagé dans le projet. Faites vos courses. Présentez le mail reçu avec le QR Code au moment du paiement. Régaliez-vous !

*Le chèque fermier Moselle complémentaire arrivera par mail sous trois jours.

